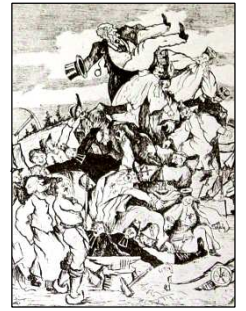




# Salut Public !



< La pyramide sociale a le peuple à sa base et le capitalisme au sommet...

Pour changer, il suffit que le peuple cesse de l'étayer ! >

## LES COMPTES NE SONT PAS BONS !

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est un impôt sur la fortune français payé par les personnes physiques et les couples détenant un patrimoine net imposable supérieur à 800 000 euros (seuil au 1<sup>er</sup> janvier 2011). Cet impôt progressif est assis sur la partie supérieure du patrimoine, à un taux allant de 0,55 % à 1,80 %.

En 2010, plus de 562 000 foyers français ont réglé l'ISF, pour des recettes s'établissant à 3,29 milliards d'euros sur la base de chiffres provisoires communiqués par Bercy. Selon une nouvelle estimation annoncée **en janvier 2011, l'ISF aurait rapporté 4,46 milliards d'euros à l'Etat.** Cet impôt français n'a pas cours dans les collectivités d'outre-mer.

Les taux de ce dernier impôt sera abaissé à 0,25% entre 1,3 million et 3 millions d'euros de patrimoine déclaré, et 0,5% à partir de 3 millions d'euros, selon un député de la majorité. Ces taux évoluent aujourd'hui entre 0,55% et 1,8%.

Le chef de l'Etat a donc choisi un simple **aménagement de l'ISF**, et non son remplacement par un

nouvel impôt sur le patrimoine. Ce second scénario, envisagé en mars, suscitait l'opposition de nombreux parlementaires.

Pour financer la réforme, qui couterait **900 millions d'euros**, le gouvernement va **augmenter les droits de succession**. Il prévoit d'augmenter la taxation des héritages de plus de 4 millions d'euros. Les donations en franchise d'impôt ne seront plus possibles que tous les 10 ans au lieu de 6. Les avantages selon l'âge où on faisait des donations seront supprimés.

Le gouvernement prévoit encore une **taxe sur expatriés** ("exit tax") et une taxation forfaitaire des résidences secondaires pour les non-résidents.

**L'assurance-vie** des plus aisés, en revanche, est épargnée par le projet gouvernemental.

### **Abrogation du bouclier fiscal :**

Encore des cadeaux pour les plus riches : Le ministre a présenté lors d'une réunion avec des parlementaires UMP le scénario retenu par le gouvernement : une

**suppression du bouclier fiscal** et de tout plafonnement de l'ISF.

Tout mécanisme de plafonnement de la fiscalité pour les plus aisés a été supprimé. Le bouclier fiscal est donc supprimé. Créé par le gouvernement de Dominique de Villepin en 2006, le **bouclier fiscal** avait pour but qu'un contribuable n'acquitte pas plus de 60% de ses revenus fiscaux en impôts directs.

Ce seuil avait été abaissé à 50% dans la loi Tépà (travail, emploi et pouvoir d'achat) de 2007, emblématique du début du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Le président de la République excluait encore à l'été 2010 toute idée de suppression du bouclier fiscal.

Pour 2009, les 9 789 contribuables les moins aisés ont obtenu une restitution de 559 euros en moyenne chacun. Les 1 169 plus fortunés se sont partagé 423,32 millions d'euros (62% de l'enveloppe totale) en empochant un chèque du Trésor moyen de 362 126 euros chacun.

Alors que le nombre d'expatriations fiscales de redevables de l'ISF n'avait cessé d'augmenter depuis 2003, l'année 2007 a pour la première fois vu une diminution du nombre de départs (-15 %) et une hausse des retours (+9 %). Bien qu'il soit difficile d'établir avec certitude un lien de causalité, ce changement coïncide avec la mise en place du bouclier fiscal et validerait son utilité dans la lutte contre les départs de riches contribuables. Mais en 2008 l'exil fiscal s'est de nouveau accru de 14 %.

La rentabilité économique de ces retours comparée au coût du bouclier fiscal (578 millions d'euros en 2008) en matière de recettes fiscales est aussi l'objet de débats (voir Expatriation fiscale).

Certains bénéficiaires du bouclier fiscal peuvent simultanément pratiquer la fraude fiscale, et n'ont donc pas à choisir entre le bénéfice financier de ces deux options puisqu'ils peuvent les cumuler, ce qui limite l'impact du bouclier fiscal sur l'évasion fiscale.

La réforme de la fiscalité du patrimoine sera présentée en **conseil des ministres le 11 mai** et le gouvernement souhaite qu'elle soit votée avant l'été.

Il entend appliquer une partie du projet dès 2011, malgré "des contraintes budgétaire très serrées", a déclaré François Baroin dans le Figaro.

### Les niches fiscales :

Le nombre de niches fiscales est passé d'environ 418 en 2003, à 468 en 2010. En première

estimation, il existe environ 486 niches fiscales différentes qui représenteraient un manque à gagner pour l'État de 50 à 73 milliards d'euros. En vérité, en seconde estimation, (celle-ci totalement fiable et exhaustive), il existe 509 niches fiscales, la différence avec le nombre trouvé par la mission de la commission des finances venant de niches "occultes" non apparentes sur plusieurs exercices qui se rapportaient à la fiscalité locale et ne figuraient pas dans l'inventaire du document (voies et moyens tome 2) annexé au projet de loi de finances pour 2008. 16 niches coutent la moitié du total, en particuliers :

- la TVA réduite pour des travaux de particuliers, créée en 2003 par Francis Mer coûte 5 milliards d'euros,
- le crédit d'impôt à la recherche, finance les entreprises pour leur dépenses de développement coûte 4 milliards d'euros,
- la prime pour l'emploi créée en 2001 par Lionel Jospin, coûte 3,2 milliards et touche 8,7 millions de Français,
- aux possesseurs d'assurance-vie et de certains produits financiers, créée en 2006 par Jean-François Copé. Elle concerne les hauts revenus,
- la TVA à 5,5 % dans la restauration, créée par Nicolas Sarkozy en juillet 2009, coûte 3 milliards d'euros en 2010,
- l'emploi d'un salarié à domicile (deux catégories suivant le statut des bénéficiaires actifs ou non), coûte au total 2,9 milliards,
- les investissements dans l'immobilier locatif (lois Robien et Besson) coûtent plus de 80 millions d'euros,
- les investissements productifs dans les DOM-TOM, coûte,

550 millions d'euros par an, pour 9 870 contribuables.

- l'abattement spécial sur les plus-values lors de la cession d'un cheval de course coûte 2 millions d'euros en 2010,
- les taux particuliers à la Corse, 180 millions d'euros,
- le taux réduit de taxe intérieure du fioul domestique, carburant diesel des agriculteurs, 1,1 milliard d'euros,

La Corse bénéficie de seize niches fiscales qui lui sont spécifiques.

### Coût des niches fiscales

Le poids des niches "passives" comme leur croissance en volume est la principale raison de l'explosion du coût des niches fiscales (dépenses fiscales) qui **sont passées de 53 milliards € en 2003 à près de 73 milliards € en 2008**). Les impératifs posés par la mise sous enveloppe des dépenses budgétaire, appelée "norme de dépenses" depuis le début des années 2000 et la mise en place de la LOLF, a eu pour effet de développer ce système hors périmètre budgétaire afin d'offrir un objectif de réduction des dépenses de l'État à nos partenaires européens dans la perspective du respect du Pacte de stabilité (avec le double critère des limites imposées par Bruxelles: 60% du PIB pour l'endettement et un déficit sous la barre des 3%) sans pour autant réduire le niveau réel des interventions publiques.

### Fusion CSG / Impôt sur le revenu ?

Depuis, le lancement de la réforme des retraites, l'idée d'une fusion entre la contribution sociale

généralisée (CSG) et l'impôt sur le revenu refait surface, surtout au PS. Il faut dire que, dès sa création en 1990, la CSG avait soulevé un vent de critiques. Impôt à taux fixe, non progressif, mis en place par Michel Rocard pour boucher le « trou » de la Sécu, la CSG avait un taux de 1,08 % sur les revenus salariaux et allocations chômage et de 1,10 % sur les autres revenus. Dix-neuf années plus tard, le taux a sérieusement augmenté, jusqu'à atteindre, aujourd'hui, 7,50 % des revenus d'activité, 6,20 % des revenus du chômage et 6,60 % des retraites (3,80 % pour les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu); 8,20 % des revenus du patrimoine et de placement.

Taxe prélevée à la source – une ligne de quelques euros sur la feuille de paie –, son augmentation apparaît presque « indolore ». En 2008, le produit de la CSG s'est élevé à environ 82 milliards d'euros, ce qui en fait le premier impôt direct en France, loin devant l'impôt sur le revenu. Or, contrairement à un impôt sur le revenu au taux progressif, c'est-à-dire qui progresse avec le revenu des contribuables, la CSG impose tout le monde au même taux, elle est donc injuste par nature. C'est fort de cet argument que le Parti socialiste met en avant son projet d'un « grand impôt citoyen sur le revenu », présenté le 16 avril dernier. Il s'agit de « s'attacher à rétablir une véritable progressivité de l'imposition des revenus d'activité, par une fusion des prélèvements », note le PS. Autrement dit, il

s'agirait de transférer la CSG, anciennement payée par les bas revenus, pour partie vers les revenus plus importants. « Même si l'on établissait une progressivité de la CSG, ceci ne réglerait rien, car la CSG n'a aucunement rempli son objectif affiché en 1991 de faire participer l'ensemble des revenus au financement des besoins sociaux: c'est une contribution qui symbolise le désengagement des entreprises de la protection sociale, puisqu'elle ne pèse que sur les ménages.

Mais le plus grand risque est d'affaiblir le financement de la protection sociale. Étant donné que la CSG-CRDS contribue à hauteur de 40 % au financement de la protection sociale. Avec la fusion, les 80 milliards d'euros disparaîtraient des caisses de la Sécu: par quoi seraient-ils compensés et comment? Telle est la question. Une fois incluse dans le budget de l'État, cette ressource deviendrait totalement aléatoire et ne serait plus forcément dédiée à la protection sociale, elle serait tributaire des arbitrages politiques et de la majorité en place.

La fusion impôts sur le revenu / CSG, payée par tous les Français, serait prélevé à la source sur les **revenus du travail et du capital** (comme l'actuelle **CSG**, avec la même assiette que cette dernière), suivant un barème progressif (comme l'**actuel impôt sur le revenu**). Une partie des recettes de ce **nouvel impôt sur le revenu** sera affectée aux **dépenses sociales**, de la même

façon que l'actuelle **CSG**.

La fusion impôt sur le revenu / CSG **rapporterait 147 milliards d'euros**, et permettrait de retrouver une progressivité globale du système fiscal, et ainsi corriger l'injustice du système fiscal actuel.

La dette publique, « au sens de Maastricht » estimée par l'Insee, a été évaluée pour la fin du troisième trimestre 2010 à 1 574,6 milliards d'euros, soit environ 81,5% du PIB. Elle ne représentait que 662,8 milliards d'euros à la fin de 1995, ou 55,5 % du PIB et avait atteint 1 591,6 milliards d'euros (82,9 % du PIB) à la fin de deuxième trimestre 2010. Le trou dans les finances publiques s'est creusé à 148,8 milliards d'euros en 2010, contre 138 milliards l'année précédente.

La suppression de toutes les niches fiscales rapporterait 73 milliards d'euros et la fusion impôt sur le revenu / CSG 147 milliards d'euros soit **220 milliards d'euros**. Ces 220 milliards d'euros devront faire face aux 150 milliards d'euros de déficits publics + 20 milliards d'euros de trou de la sécurité sociale (qui est financée aujourd'hui par la CSG) soit **170 milliards d'euros**. Non seulement, par ces réformes, nous aurions les moyens de prendre l'argent là où il est et de faire une imposition plus juste mais en plus, les comptes de **la France présenterait un solde positif de 50 milliards d'euros**. Sans compter ce que pourrait rapporter une fiscalité identique des revenus du capital

s'ils étaient taxés comme ceux du travail... On n'est donc pas obligé de supprimer un fonctionnaire sur 2...

**Le « revirement social » de Sarkozy** le motive maintenant à proposer une prime aux salariés (prime, qui plus est, dispensée de charges sociales ce qui n'améliorerait pas les comptes de la sécu). Analysons les conditions de ce très généreux octroi...

Les entreprises de + de 50 salariés et qui feront plus de bénéficiaires que l'année précédente (vous savez comme il est aisé de baisser les bénéficiaires d'une entreprise par des facturations avec d'autres entreprises détenues par les mêmes actionnaires ou des investissements y compris pour des voitures de fonctions,...) **auront l'obligation de négocier** cette fameuse prime avec les organisations représentatives des salariés. Là aussi, rien de plus facile que de faire échouer une négociation. Car si la négociation échoue, la décision appartient au chef d'entreprise (dixit Christine Lagarde)...

Pour les entreprises de – de 50 salariés, ce n'est qu'une incitation dont la décision appartient au chef d'entreprise.

**Cette fameuse prime a donc de fortes raisons de ne jamais être octroyée....** Un coup d'épée dans l'eau en essayant de montrer un visage plus social mais une analyse plus poussée montre que tout cela est du bluff. Surtout à l'heure où l'on sait que TOTAL ne paie pas d'impôts en France et où Liliane

Bettencourt ne paie que 4% de ses revenus à l'impôt grâce aux nouvelles mesures décrites plus haut...

Mais si Sarkozy essaie de se refaire une virginité socialo-fiscale en vue des élections de 2012, la réalité des chiffres et les applications réelles de cette virginité ne doivent pas duper le peuple.

Dans les faits que nous venons d'analyser concrètement, tout cela relève de la duperie et de la supercherie. Ecore de la poudre aux yeux démagogique pour berner la plèbe. Cette fois, espérons que le peuple ne se laisse pas bercer de nouvelles illusions...

### **Notre fiscalité**

A propos de la fiscalité en France, on nous dit que la France est le pays où la fiscalité est la plus importante du monde. Eh bien, chiffres à l'appui, ce n'est pas vrai ! On nous aurait menti ??? Qui aurait intérêt à nous faire prendre des vessies pour des lanternes ?

Si l'Allemagne avec 12,8 % du PIB et le Japon avec 13,5 % du PIB font mieux que nous qui avons une fiscalité de 13,8% du PIB..., les USA avec 15,8 % du PIB et surtout le Royaume-Uni avec 18 % du PIB font moins bien que nous.

Là où on est très performant, c'est surtout sur l'impôt sur le revenu à 7,5 %, juste derrière le Japon à 6,7 % alors que les autres pays sont aux alentours de 10 %. Mais c'est chez nous, en France, qu'on fait le bouclier fiscal !!! Pour être... encore plus performant (pour les riches) ???

L'impôt sur les sociétés, on est dans la moyenne avec 2,9 %. Alors qu'on loue les performances de la Grande-Bretagne et du Japon, les sociétés y sont taxées à, respectivement, 3,5 et 4 %. Les USA sont proches de nous à 2,4 % et l'Allemagne décroche la palme avec 1,9 %.

En revanche, pour les plus riches d'entre vous, n'allez pas vous réfugier en Grande-Bretagne où le patrimoine est taxé à 4,2 % du PIB quand en France il est taxé à 3,4 % du PIB. Les USA sont proches de nous à 3,2 % et le Japon suit juste après à 2,8 %. Pour transmettre votre patrimoine, réfugiez-vous... en Allemagne qui ne taxe le patrimoine qu'à 0,9 % du PIB.

La source de ces chiffres étant l'OCDE, on ne peut pas les taxer de parti pris. Etonnant non ? Où sont les médias pour rétablir cette vérité simple et en tirer les conclusions politiques ???

### **Niveau des revenus des Français**

En 2006, selon l'INSEE, le niveau moyen des individus ainsi défini était de 20 600 €/an, soit 1 716 € par mois. Pour la moitié des ménages, le revenu disponible est inférieur à 17 600 €/an. En 2006, les 10 % des ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 9 720 €/an contre 33 190 €/an pour les 10 % des ménages les plus aisés.

### **Structure du revenu et niveau de vie**

La structure du revenu varie selon le niveau de vie. Les dernières données publiées par l'INSEE sur ce sujet datent de 2002. Mais les montants ont peu

varié. Des statisticiens de l'INSEE ont réparti les individus selon leur niveau de vie en les classant par décile (c'est-à-dire des 10 % les plus pauvres aux 10 % les plus riches) et calculé la composition moyenne du revenu de chaque tranche. Voici ce qu'ils ont trouvé :

- **Les individus modestes :** déciles 1 à 3 (30 % de la population). Ils ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 100 euros (en 2006), soit un revenu disponible du ménage inférieur à 1 500 euros pour un couple sans enfant. La part des revenus d'activité et de remplacement est plus faible que pour les autres catégories (environ la moitié du revenu disponible). Les individus de cette catégorie perçoivent une part importante de prestations sociales – 30 % de leur revenu disponible (entre 40 % pour le 1er décile et 15 % pour le 3e). Les prestations familiales représentent quant à elles entre 10 % et 20 %, et les minima sociaux en moyenne 6 %. Cette partie de la population bénéficie de la Prime pour l'emploi à hauteur de 1 % et ne paie pratiquement pas d'impôt sur le revenu.
- **La « classe moyenne » :** déciles 4 à 7 (40 % de la population). Les personnes dans ce groupe ont un niveau de vie mensuel compris entre 1 100 et 1 700 euros soit un revenu disponible du ménage compris entre 1 700 et 2 400 euros pour un couple sans enfant. Les salaires représentent une part plus importante du revenu disponible que pour la catégorie précédente, près des trois quarts. Ils bénéficient très peu des allocations logement et des minima sociaux, entre

0,1 % et 2 % selon le décile considéré. Les impôts directs commencent à être significatifs représentant entre 4 % et 8 %.

- **Les individus aisés :** déciles 8 et 9 (20 % de la population). Les individus de cette catégorie ont un niveau de vie mensuel compris entre 1 700 et 2 400 euros, soit un revenu du ménage compris entre 2 400 et 3 450 euros pour un couple sans enfant. C'est pour eux que la part des salaires dans le revenu disponible est la plus importante (plus de 80 %). La part des prestations sociales est d'un peu plus de 2 %, avec majoritairement des prestations familiales ; 10 % de leur revenu sont prélevés au titre des impôts directs.
- **Les hauts revenus :** 10ème décile. Ils ont un niveau de vie mensuel supérieur à 2 400 euros, soit un revenu du ménage supérieur à 3 450 euros pour un couple sans enfant. Les revenus d'activité non-salariée de cette tranche sont plus importants que pour les précédentes, représentant près de 25 % du revenu disponible. Les revenus du capital sont également sur-représentés. La redistribution joue à plein au profit des plus modestes, les impôts payés représentant un quart de leur revenu, pour des prestations perçues valant à peine plus de 1 %.

Sources : [Les évolutions de niveau de vie entre 1970 et 2006 - insee.fr](http://www.insee.fr)

### Le trou de la Sécurité Sociale

Pour combler le trou de la Sécurité Sociale, nos chers gouvernants n'ont rien trouvé

de mieux que de nous faire payer une fois de plus.

- Pour chaque consultation médicale, nous versons 1 € de plus
- Il y a de plus en plus de contrôles lors de nos arrêts maladie
- Nous devons consulter un généraliste avant d'aller voir un spécialiste
- Pour tout traitement de plus de 91 €, nous en sommes de 18 € de notre poche.

Toutes ces mesures sont destinées à combler le fameux trou de la Sécurité Sociale qui s'élève à 11 milliards d'euros.

Or, savez-vous que beaucoup de taxes prélevées ne sont pas reversées à la Sécurité Sociale :

- 7,8 milliards d'euros de taxes sur le tabac
- 3,5 milliards d'euros de taxes sur l'alcool
- 1,6 milliards d'euros de primes d'assurances automobiles
- 1,2 milliards d'euros de la taxe sur les industries polluantes
- 2 milliards d'euros de la part de TVA destinée à la Sécurité Sociale
- 2,1 milliards d'euros de retard de paiement à la Sécurité Sociale pour les contrats aidés
- 1,9 milliards d'euros de retard de paiement par les entreprises

Ainsi ce sont 20,1 milliards d'euros qui sont dus à la Sécurité Sociale.

Si nos gouvernants et responsable de la Sécurité Sociale, plutôt que d'inventer de nouvelles taxes sur les consommateurs les plus faibles, faisaient leur travail efficacement et honnêtement, le déficit de 11 milliards d'euros serait un excédent de 9 milliards d'euros.

Source : rapport des comptes de la Sécurité Sociale

### **A propos des retraites**

Je me souviens d'un candidat à l'élection Présidentielle qui, arrogant, avait toisé son adversaire qui posait légitimement le problème de la pérennité des retraites, en lui disant que, grâce à la réforme Fillon de 2003, la sauvegarde de nos retraites par répartition ne se poserait plus avant 2023. Il avait évacué le problème des retraites d'un revers de la main.

Ce n'est pas si vieux, cela date de 2007. Ce candidat, c'était M. Sarkozy. Aujourd'hui élu, c'est le même Sarkozy qui nous impose de revenir sur les retraites et la loi Fillon de 2003 qui avait tout résolu selon ses dires. On nous aurait menti ? Comment le croire une fois de plus ?

Quelles sont ses solutions ? Allonger la durée de cotisations, prolonger l'âge légal de la retraite ? Mais ces solutions ont été testées sans succès et le problème, à mon sens ne se pose pas là.

#### **1) L'âge légal de la retraite :**

N'en déplaise à certains, **l'âge légal de la retraite en France est fixé aujourd'hui à 65 ans**. Les salariés ont la **possibilité de la prendre à partir de 60 ans**, mais un employeur ne peut pas mettre

un salarié en retraite d'office avant cet âge légal de 65 ans, ce qui est différent.

Constatons-nous une employabilité importante chez les salariés entre 60 et 65 ans ? Non ! On est même considéré comme vieux dans une entreprise dès 50 ans et l'accessibilité à l'emploi devient de plus en plus difficile à mesure qu'on approche de la cinquantaine, pour ne pas dire impossible une fois cet âge atteint. Alors avant de prolonger l'âge légal de la retraite ou même celui de la possibilité de prendre celle-ci, il serait bien plus judicieux d'améliorer par le dialogue social avec les entreprises, l'employabilité des "séniors" jusqu'à leur retraite. Ces travailleurs peuvent beaucoup apporter aux plus jeunes par leurs expériences et leurs connaissances, c'est une richesse pour une entreprise.

#### **2) Allonger la durée de cotisation :**

Cela a déjà été fait, de 37,5 à 39,5 puis 40 annuités, sans aucun succès. Une fois de plus, le problème est ailleurs. Quand on commencé à travailler à 16 ans et qu'on a fait un métier difficile et quand on commencé à travailler à 26 ans dans un bureau, on n'est pas dans les mêmes conditions.

Le premier aura atteint sa durée de cotisation à 56 ans, l'autre à 66. Mais le premier sera obligé d'attendre 60 ans pour partir en retraite et verra sa durée de cotisation prolongée de 4 ans. Il percevra d'ailleurs souvent une petite retraite. Le second lui, devra attendre 66 ans pour avoir son nombre d'annuités requis (à moins qu'il ait pu racheté des points) et bénéficiera souvent

d'une bien meilleure retraite. Une différence de 4 ans de travail, sans doute pas dans les mêmes conditions ni avec la même espérance de vie. Alors tout cela est-il juste ? Pas pour moi.

Nous devons prendre en compte la pénibilité du travail et l'espérance de vie restante du retraité pour moduler, par secteur d'activité et par activité salarié la durée de cotisation.

#### **3) Il faut inventer un autre système :**

Si nous voulons sauvegarder notre système par répartition en France, il nous faut être inventif, et trouver un autre moyen de financement.

J'ai évoqué certaines pistes ci-dessus mais vu l'évolution de notre société, avec une employabilité maximale entre 30 et 50 ans, une augmentation du taux de chômage (et donc une perte de cotisations) et une augmentation de la durée de la vie (donc une dépense plus importante puisque plus longue), tous ces leviers ne seront que des rustines qui dureront plus ou moins longtemps.

Pourquoi ne pas taxer les licenciements ? Pourquoi ne pas élargir l'assiette en taxant les dividendes ? Pourquoi ne pas rétablir la vignette auto (qui devait financer les retraites initialement, ce qui n'a jamais été fait ? Pourquoi chaque mouvement boursier ne serait-il pas taxer de 1 € ? Pourquoi ne pas taxer les revenus financiers ? Pourquoi ne pas améliorer l'accessibilité au travail pour les jeunes et les seniors ? Pourquoi ne pas taxer les traders et les très hauts revenus qui choquent tous les Français ? Pourquoi ne pas

abandonner le bouclier fiscal qui protège les plus riches ? Pourquoi les finances publiques ne seraient pas plus à l'écoute du peuple que des banques qui les a sauvé sans contrepartie ? Les retraites sont une question de solidarité nationale et il y a maintes pistes à explorer.

Des solutions existent. Encore faut-il en avoir la volonté politique. Une politique faite de justice, de solidarité, de fraternité ; des idéaux qui devraient présider à tout homme politique dirigeant notre pays.

### L'affaire Proglyo

Double casquette (PDG d'EDF et Président du Directoire de Véolia) pour Henri Proglyo ! Le voilà qui a lâché sur sa double rémunération. Enfin dirais-je. Mais ce monsieur cumule 2 fonctions (l'une exécutive, l'autre pas) dans 2 grosses entreprises dont l'une est financée par l'Etat et l'autre totalement privée. Cela risque en effet certains conflits d'intérêts entre les 2 entreprises.

Comment Henri Proglyo en est arrivé là ? Tout le monde sait qu'Henri Proglyo, proche de Chirac, a largement aidé Rachida Dati dans sa progression jusqu'au ministère de la Justice. Les bruits les plus insistants courent toujours comme quoi il serait le papa de la petite Zora. Alors juste retour d'ascenseur ? On peut facilement imaginer que l'ancienne Garde des Sceaux a intercédé en faveur d'Henri Proglyo pour que celui-ci obtienne la Présidence d'EDF...

Mais financièrement, on touche au scandale ! Le précédent Président d'EDF, Pierre Gadonneix avait vu l'augmentation de son salaire

évoluer bien plus vite que celle de ses salariés : Sa rémunération brute (salaire, part variable, avantages en nature) atteignait 1 221 000 euros en 2008, contre 1 055 731 euros en 2007, 807 155 euros en 2006 et 549 660 euros en 2005, soit une augmentation de 122% en trois ans. Avec les bonus, Proglyo touchera 1.221 millions d'euros pour l'année, soit 101.750 euros par mois ! Suffisant vous dites ? Eh bien non, M. Proglyo exigea plus encore... Le gouvernement avait confirmé, mardi 19 janvier, que M. Proglyo cumulerait ses deux salaires : celui de patron du groupe public d'électricité, qui s'élève à 1,6 million d'euros par an (dont 600 000 euros s'il remplit les objectifs qui lui ont été fixés), et celui de président non exécutif de Veolia, son ancienne entreprise. Soit 2 millions au total. La pression populaire lui a fait renoncer aux 450 000 euros de salaire annuel qu'il devait toucher en tant que président du conseil d'administration de [Veolia Environnement](#), le géant de l'environnement qu'il dirigeait avant de rejoindre le groupe public d'électricité. Heureusement encore ! Mais cela est toujours choquant de savoir que notre gouvernement puisse laisser faire ça. Il faut que M. Proglyo choisisse entre le beurre et l'argent du beurre, entre EDF et Véolia. Ce ne peut être qu'une exigence du peuple.

Et que devient Pierre Gadonneix ? Rassurez vous pour lui, comme tous les anciens PDG d'entreprise publique, il conserve son salaire... Pourquoi les salariés licenciés ne conservent-ils pas le leur ? Y aurait-il dans notre beau pays des gens plus égaux que les autres, des privilégiés qui sont loin de connaître la crise, d'autant plus qu'ils touchent souvent (l'autre

scandale) des parachutes dorés lors de leurs départs... Rassurez-vous aussi, les salaires des patrons virés, c'est vous et moi, les salariés d'EDF et les salariés virés qui les payons sur nos notes d'électricité et sur nos impôts. Un peu de dignité et de morale dans les moeurs de ces gros dirigeants apporterait de la fraîcheur, de la justice dans notre société. Qui osera ?

Laurent Remise.

## SALUT PUBLIC !

Numéro 6 du 2 mai 2011.

Ceci est un bulletin d'informations fondé et rédigé par Laurent Remise, 10 rue Sans Peur, 06130 Grasse.

Pour faire paraître un article dans « Salut Public ! » ou pour lui faire-part de vos réactions, écrivez-lui à : [lremise@live.fr](mailto:lremise@live.fr)

**Revenons aux grands principes de Jean-Jacques Rousseau qui guidèrent Maximilien Robespierre pour construire une véritable République démocratique, où le pouvoir (cratos) soit réellement au peuple (demos) et pas confisqué par des élites qui spolient la plèbe !**



Aujourd'hui (1789) le tiers-état supporte le clergé et la noblesse.